

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP 021 210 20 B0006

Commune de Créancecy

date de dépôt : 12 mai 2020  
 demandeur : Monsieur Michel MAIRE  
 pour : La construction d'un mur et la mise en place d'un portail  
 adresse terrain : 1 rue Lucotte, à Créancecy (21 320)

ARRÊTÉ

A2020-25

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Créancecy

Le maire de Créancecy,

Vu la déclaration préalable présentée le 12 mai 2020 par Monsieur Michel MAIRE demeurant 1 rue Lucotte, à Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la construction d'un mur et la mise en place d'un portail ;
- Sur un terrain situé 1 rue Lucotte, à Créancecy (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 12 mai 2020 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine en date du 26 mai 2020 ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancecy, le 11 juin 2020

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT



*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*